

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT et le mardi 30 juin 2020 à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le mercredi 24 juin 2020, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : mercredi 24 juin 2020
Nombre de présents	35	
Nombre de pouvoirs	0	Date de l'affichage : vendredi 03 juillet 2020
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, Mme Géraldine MADOUNARI

ABSENTS ET EXCUSES :

POUVOIRS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fanny MESPLET

OBJET : ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : DESIGNATION DES DELEGUES

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-33,

VU le Code de l'éducation et notamment les articles L421-2 et L442-8,

VU le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200630-
20200630-07-DE
Date de réception préfecture :

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de désigner les représentants du conseil municipal appelés à siéger au sein des conseils d'administration des établissements d'enseignement de la ville de Dax,

CONSIDERANT qu'il a été procédé en séance aux opérations de vote à main levée, après décision à l'unanimité du conseil municipal.

SUR PROPOSITION DE Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Adjointe au Maire, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS, celles de Mme Axelle VERDIERE BARGAUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, Mme Géraldine MADOUNARI.

DESIGNE M. Vincent MORA en tant que membre titulaire et Mme Marylène DESTANDAU en tant que membre suppléant, appelés à siéger au sein du conseil d'administration du lycée de Borda.

DESIGNE Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON et M. Vincent MORA en tant que membres titulaires et Mme Marylène DESTANDAU et Mme Carine BROUSTAUT en tant que membres suppléants, appelés à siéger au sein du conseil d'administration du collège Léonce Dussarrat dit Léon des Landes.

DESIGNE Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON en tant que membre titulaire et Mme Marylène DESTANDAU en tant que membre suppléant, appelés à siéger au sein du conseil d'administration du collège d'Albret.

DESIGNE Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON en tant que membre appelé à siéger au sein du conseil d'administration du groupe scolaire privé Saint Jacques de Compostelle (maternelle et élémentaire).



**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,
LE MAIRE,**

Julien DUBOIS

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200630-
20200630-07-DE
Date de réception préfecture :